A silhouette of a person with a backpack climbing a hill against a sunset sky. The person is in the lower-left quadrant, reaching up. The sky is a gradient of orange and purple, with wispy clouds. The foreground shows some grass and the silhouette of the hill.

maison Jeun'aide

**PROGRAMME D'ACCÈS
COMMUNAUTAIRE/**

**VOLETS BÉNÉVOLAT,
ÉTUDES OU TRAVAIL**

LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE BÉNÉVOLAT/ÉTUDES/TRAVAIL

Réflexion à l'origine de la restructuration du programme

Lors de sa création, il y a de cela plus de vingt-cinq ans, le programme des projets avait pour mandat d'offrir un encadrement structurel aux résidents bénéficiant d'une libération hâtive, tel que les cas d'examen expéditif. Le cheminement clinique entamé au pénitencier pouvait trouver écho à travers l'actualisation du volet communautaire. Si l'implication déployée par le résident rencontrait un objectif initial de rétribution sociale, il pouvait également bénéficier de ce temps afin de développer ses aptitudes personnelles tout en voyant ses efforts valorisés. Au fil des années, la vocation du programme des projets a graduellement pris une tangente coercitive. La fin des cas d'examen expéditif a été le point culminant. L'aspect méritoire d'une libération fut alors substitué à un désir d'imposer des paramètres rigoureux envers un détenu aux progrès mitigés. Dans ce contexte, l'essence même des projets fut relégué au second plan. De surcroît, l'arrivée de plus en plus tardive des détenus eut pour effet de limiter la portée d'action clinique. Devant ces constats, il devenait impératif d'actualiser le programme afin de le faire correspondre à cette nouvelle réalité.

Dans un premier temps, il importait de bien identifier les besoins de la clientèle afin de les transposer en objectifs à atteindre.

CLIENTÈLE VISÉE

S'appuyant sur une évaluation de leur cycle de délinquance ainsi que de leurs facteurs de risque, il a été possible de faire ressortir certaines constantes. Celles-ci se définissent, notamment, par des lacunes quant à la capacité d'intégrer un équilibre dans leurs différentes sphères de vie. De façon plus concrète, voici un portrait des besoins identifiés :

Difficulté à intégrer une démarche autonome

L'idée première derrière un cadre restrictif ne devrait pas être à vocation punitive. Elle devrait plutôt renforcer la perspective d'un support communautaire envers le résident. En effet, ceux-ci éprouvent des difficultés à se mobiliser afin d'intégrer un cadre de vie. Le programme d'accès communautaire ne vise pas une prise en charge, il offre une opportunité pour le résident d'intégrer un cheminement évolutif basé sur ses efforts et ses progrès. **Exemple** : un résident n'ayant peu ou pas d'expérience de travail. L'équipe clinique accompagnera ce dernier dans ses démarches afin de s'assurer qu'il possède les bons outils de réinsertion.

Quête identitaire

Lorsque vient le moment d'identifier leurs champs d'intérêt, certains résidents n'arrivent pas à formuler une réponse étoffée. En d'autres termes, en dehors du milieu criminel, ils n'arrivent pas à se définir. Leurs désirs de réinsertion se voient alors freinés par l'absence de repères. L'approche préconisée ne consistera pas seulement à identifier un domaine d'employabilité, mais également à investiguer ce qui alimente l'ensemble d'une vie équilibrée. Exemple : Un individu ayant toujours gravité autour du milieu interlope. Le plan de séjour s'orientera vers des objectifs de développement personnel.

Oisiveté

Certains résidents tendent vers la gratification immédiate de leurs besoins et la loi du moindre effort. L'accompagnement spécifique au programme leur donnera l'occasion d'établir des objectifs au niveau de l'occupation constructive de leur temps. Dans cette optique, nous favoriserons l'atteinte de privilèges de façon méritoire afin d'éviter qu'ils ne s'ancrent dans un mode de vie hédoniste.

Limitations personnelles

Certains résidents présentent des difficultés à s'ajuster à la réalité de la communauté dû à leurs limitations personnelles. Les précipiter dans un processus de réintégration sans encadrement pose un risque d'exacerber leur niveau d'anxiété et incidemment, leur capacité de fonctionnement. Avant même d'entrevoir leur cheminement, une adaptation doit être faite en fonction de leurs limitations. Exemple : Certains résidents présentent un déficit cognitif qui crée souvent un fossé entre les attentes sociales et leurs perceptions personnelles. Un second exemple se dessine de plus en plus concernant les résidents âgés. La rapidité avec laquelle évolue la société est en directe opposition avec l'amenuisement de leurs capacités.

Institutionnalisation

Nous témoignons que plusieurs résidents qui ont écopé d'une sentence significative présentent des difficultés d'adaptation à la communauté. Nous notons des défis au niveau des habiletés sociales et professionnelles. Le rythme pour s'adapter à une routine de vie stable se doit d'être graduel en tenant compte de leurs limitations. Un support communautaire adapté est primordial afin de favoriser le développement d'outils pour fonctionner en collectivité.

L'encadrement évolutif

Le discours de certains résidents met en lumière une volonté d'action qui demeure parfois difficile de traduire au quotidien. Une nécessité persiste de les voir évoluer dans un milieu leur permettant d'agir dans le sens de leurs paroles tout en préservant une supervision plus étroite. Les exemples peuvent être nombreux. Qu'il s'agisse d'un problème de dépendance ou encore une volonté de s'éloigner des pairs néfastes, le principe de progression s'appuie sur la concordance des actions de la personne.

OBJECTIF SOUTENU PAR LE PROGRAMME

Le programme cherche à amenuiser l'écart existant entre les différentes formes de libération. En d'autres termes, il prépare graduellement le résident vers la prochaine étape de son cheminement. Il s'agit d'opérer une zone intermédiaire entre les restrictions anciennement connues du programme des projets et l'ouverture soudainement obtenue par une semi-liberté régulière, une libération conditionnelle totale ou une libération d'office. Nous cherchons à appliquer l'adage stipulant qu'il faut savoir marcher avant de courir.

DIFFÉRENCE ENTRE LE PROGRAMME DES PROJETS ET LE PROGRAMME D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE BÉNÉVOLAT/ÉTUDES/TRAVAIL

La nuance entre les deux programmes énoncés s'oriente autour de l'accès à la collectivité. Le programme des projets était un modèle unique dont l'application demeurerait inchangée tout au long du séjour du résident. La refonte de celui-ci tient dans la reconnaissance des progrès du résident en lui permettant une ouverture graduelle et méritoire du temps d'accès à la communauté. Inversement, cela procure un outil d'intervention à l'équipe de gestion clinique en fonction du degré d'implication du résident. Cette ouverture est à la base même du principe soutenu par le programme et représente ainsi une exigence à son intégration.

VALEUR AJOUTÉE PAR LE PROGRAMME À LA SEMI-LIBERTÉ RÉGULIÈRE :

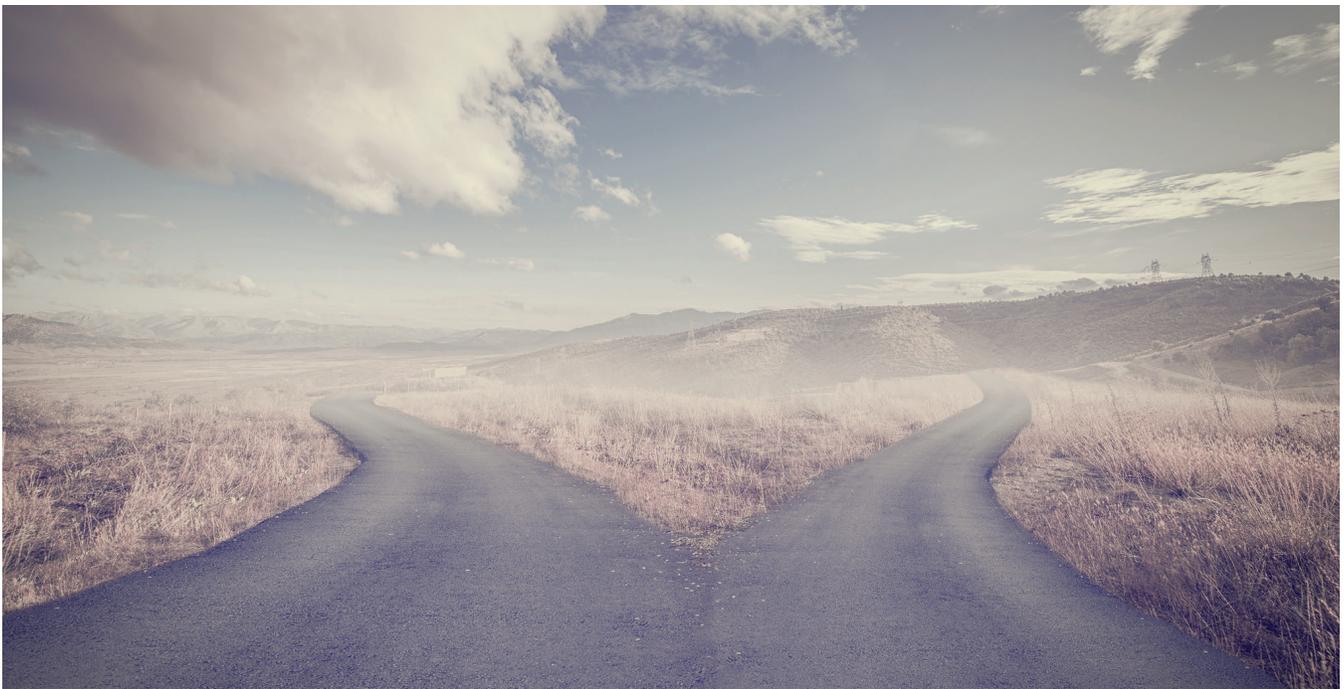
L'appariement au programme demeure un enjeu crucial. L'octroi de celui-ci doit être motivé par un rationnel mettant en lumière des besoins bien identifiés, tel que décrit dans la clientèle visée. Dans cette optique, la clientèle nécessitera un encadrement bonifié qui sera déployé par le programme. Celui-ci amènera le résident vers le même type de liberté d'action, mais dans une perspective graduelle considérant les besoins qu'il présente. Cette progression doit se faire à l'intérieur d'une structure de surveillance accrue. L'équipe clinique de la Maison Jeun'Aide possède l'expertise nécessaire à baliser cette ouverture. Au-delà de ces paramètres, les rencontres hebdomadaires permettront une mise à jour efficace du plan de séjour des résidents tout en les guidant à travers leurs décisions.

PRINCIPES DU PROGRAMME D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE BÉNÉVOLAT/ÉTUDES/ TRAVAIL



Il s'agit d'adopter une approche globale qui prend en considération l'individu sous différents angles.

- » Évaluer les besoins spécifiques des résidents en se basant sur leur planification correctionnelle, mais également en préconisant les échanges.
- » Favoriser la réinsertion sociale des résidents en établissant des objectifs concrets.
- » Offrir à l'EGC un moyen tangible d'évaluer le cheminement des résidents en vue d'un élargissement.
- » Offrir une source de motivation aux résidents afin de s'impliquer dans leur planification correctionnelle.
- » Offrir aux résidents un élargissement progressif et adapté à leur implication.
- » Porter un regard constructif sur l'évolution des résidents permettant d'ajuster l'encadrement et les interventions.
- » À l'intérieur de notre programme, nous favoriserons la réinsertion sociale des délinquants en les accompagnant à établir des objectifs concrets, qui viseront une meilleure responsabilisation.



STRUCTURE DU PROGRAMME D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE BÉNÉVOLAT/ÉTUDES/TRAVAIL

1^{er} MOIS

Arrivée du résident

Démarches de retour en collectivité (ex. : ouverture de compte bancaire).

Orientation vers son milieu occupationnel. Dans la mesure où un retour aux études n'est pas envisagé, nous préconisons un passage vers le bénévolat. Bien qu'un objectif de rétribution social soit mis de l'avant, le résident sera également amené à intégrer une saine hygiène de vie. L'acquisition d'aptitudes de base sans le contexte anxigène d'un nouvel emploi est une clé du succès parfois négligée.

Au fil des rencontres, l'équipe clinique établit le plan de séjour.

Plan de séjour

1 - Le niveau de responsabilisation

Le résident est en mesure de nommer l'impact de sa criminalité sur sa vie, ses proches et ses victimes (directes et indirectes). Regard sur les conséquences de son délit et l'évolution à travers le temps lors de son séjour au CRC.

Identification des facteurs ayant contribué au passage à l'acte. Cueillette d'informations auprès du résident et discussion avec ce dernier basée sur la lecture du dossier (afin de l'aider à cibler les domaines à travailler).

2 - La prise de conscience

Le résident apporte des pistes de solution afin de travailler ses problématiques. Il s'agit d'utiliser les facteurs contributifs et de leur juxtaposer un champ général (ex. : augmenter mon niveau de scolarité, trouver un loisir, etc.).

Identification de moyens concrets de mise en application (attitude à adopter, réflexion écrite, pas de recul, formation académique, emploi, participation à des activités de loisirs, etc.). Démarches sur lesquelles se fonderont nos attentes et que l'on pourra évaluer dans le temps.

2^e MOIS

Rétroaction sur l'implication du résident lors du premier mois. Un regard sera porté sur l'effort déployé dans son milieu occupationnel.

Son comportement à la maison de transition sera également le sujet d'une attention particulière. Un fonctionnement adéquat mènera aux prochaines étapes. Un résident présentant des difficultés devra stabiliser sa situation au préalable.

Le résident devra organiser la mise en place de moyens concrets identifiés à son plan de séjour. (Ex. : Identification d'un loisir prosocial : le sport : inscription dans une ligue de hockey récréative). Le conseiller clinique guidera le résident dans cette démarche.

Ces sorties structurées pourront être intégrées à l'intérieur de l'horaire régulier du résident. De façon générale, mais non limitative, celles-ci pourront s'établir deux fois par semaine en respectant un temps déterminé incluant le transport (Ex. : natation de 19h à 20h avec 30 minutes de transport se traduira par une sortie de 18h30 à 20h30).

Selon le contexte, le volet travail pourrait débiter avec la prise de rendez-vous auprès d'organismes spécialisés. Une recherche d'emploi à temps partiel pourrait débiter dans la dernière semaine du mois et se poursuivre par la suite au besoin.

3^e MOIS

Le respect des modalités du plan de séjour se traduira par une augmentation du temps en collectivité. Une troisième période de temps pourrait ainsi être accordée.

Pour les résidents concernés, l'entrée sur le marché du travail pourrait s'effectuer.

4^e MOIS

Lors de sa progression, le résident pourra voir son horaire évoluer selon deux principes. Dans un premier temps, il pourra maintenir les sorties structurées. À celles-ci, il pourra substituer une soirée structurée. Une planification devra être remise au préalable afin de s'assurer que cela rencontre ses objectifs de plan de séjour. (Ex.: Retour à son domicile après le travail afin d'aider à la routine familiale).

5^e MOIS

Poursuite de l'élargissement des soirées structurées alors que le résident pourra bénéficier d'une seconde sortie de ce type.

6^e MOIS

Lors du dernier mois du programme, l'objectif est de s'assurer que l'implication observée tout au long du séjour du résident puisse se consolider dans la perspective de la recommandation définie par son équipe de gestion de cas. Le résident pourra ainsi organiser son horaire en fonction de trois soirées structurées.

SYNTHÈSE

DÉFINITION D'UNE SORTIE STRUCTURÉE :

Par sa nature, une sortie structurée doit répondre à des exigences précises telles que :

- » Sa pertinence avec les objectifs au plan de séjour;
- » Un intervalle de temps défini (rendez-vous, plage horaire);
- » Une destination avec une adresse.

À cette étape, nous conservons un cadre à l'intérieur duquel nous permettons certes un accès à la collectivité, mais avec des balises pouvant être validées. Il faut également bien distinguer ce type de sortie des heures d'accès communautaire. Ces dernières, au nombre de 96, ont pour objectif premier un aspect de resocialisation au travers des démarches sociales (ex. : permis de conduire), des loisirs et la fréquentation de ressources. Une sortie structurée cherchera d'abord et avant tout à assurer la continuité du plan de séjour du résident.

DÉFINITION D'UNE SOIRÉE STRUCTURÉE :

La soirée structurée est une progression du niveau de confiance octroyé au résident. Il s'agit de permettre au résident d'organiser sa journée et sa soirée à l'image de ce qu'il ferait s'il était à son domicile. Dans cette optique, les balises évolueront afin de lui offrir plus d'autonomie. Nous exigerons toutefois les précisions suivantes :

- » Conserver la pertinence avec le plan de séjour;
- » Obtenir l'approbation de ses déplacements auprès de son équipe de gestion de cas au préalable.





ÉVALUATION DES OBJECTIFS ET ADAPTABILITÉ DU PROGRAMME

Le programme a été conçu afin que chaque résident puisse bénéficier d'un plan de séjour personnalisé. Dans ce contexte, il ne s'agit pas d'utiliser un outil d'évaluation uniformisé, mais plutôt de définir des objectifs clairs qui devront être rencontrés par le résident. En ayant ces balises, l'équipe de gestion de cas du résident possèdera les arguments justifiant l'accession à une augmentation de son accès à la collectivité. Ainsi, bien que le format présenté se déroule sur une période de six mois, il serait aisé d'adapter le programme afin de lui faire correspondre une durée moindre. Le cheminement du résident demeurant garant de sa progression. Il sera également possible de présenter des situations en réunion clinique ou de simplement solliciter les responsables cliniques concernés.

LEVIERS D'INTERVENTION

Il est entendu que différentes mesures peuvent être mises de l'avant à titre de réponse à un comportement contraire aux exigences. Bien que les fondements du programme cherchent à encourager l'accomplissement du résident en motivant son action, nous croyons que celui-ci peut également agir dans le sens inverse.

- » Le cadre méritoire du programme permet à l'équipe de gestion clinique de moduler l'accès à la collectivité selon l'atteinte des objectifs identifiés. Ainsi, un résident qui ne respecterait pas les modalités établies pourrait voir une régression de ses privilèges de sortie et, ultimement, ne pas pouvoir en bénéficier.
- » Un résident n'arrivant pas à fonctionner à l'intérieur du programme pourrait faire l'objet d'un contrat de comportement. Dans la mesure où le contrat serait outrepassé, le résident se verrait exclu du programme.

RÉSUMÉ

Ce programme a été conçu en fonction des observations qu'il nous a été permis de constater chez les résidents. Bien que l'approche puisse faire état d'une évolution allant de pair avec la clientèle, il n'en demeure pas moins que la trame de fond demeure bel et bien inchangée. Nous sommes en présence d'individus dont les choix les ont menés vers l'incarcération. Notre rôle demeurera de leur offrir le support nécessaire afin d'éviter que la suite de leur parcours ne les ramène vers cette même conclusion.